

Nevers le 24 septembre 2026

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75 700 Paris

Monsieur le Premier ministre,

Cet été encore, les sapeurs-pompiers ont été en première ligne face à des feux d'une ampleur exceptionnelle. Pendant des semaines, des femmes et des hommes ont quitté leur famille, interrompu leur activité professionnelle ou leurs congés pour protéger les populations et leurs territoires, qu'ils soient volontaires ou professionnels.

Dans la Nièvre, nous avons souhaité leur dire merci autrement que par des mots. Avec l'opération « Merci les pompiers, la Nièvre vous ouvre ses portes », nous avons voulu offrir aux sapeurs-pompiers mobilisés sur les grands feux, ainsi qu'à leurs familles, un temps de repos dans notre département. Une manière de traduire notre reconnaissance par un acte concret, mais aussi de rappeler ce que nous devons à ces femmes et ces hommes qui s'engagent pour protéger les autres. Cette initiative pourrait d'ailleurs utilement trouver une déclinaison nationale.

Mais cette démarche s'inscrit dans une réflexion beaucoup plus large sur l'avenir de notre modèle de sécurité civile.

Le 29 mai dernier, à Montreuillon, nous avons réuni plus de 350 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, Jeunes Sapeurs-Pompiers, élus, citoyens, employeurs et acteurs de la sécurité civile pour débattre de la protection des Nivernais. De ces échanges est né « l'Appel de Montreuillon », avec sept premières décisions concrètes : aide au permis et équipements pour les jeunes sapeurs-pompiers, soutien des communes pour l'accueil des pompiers en formation, formation aux premiers secours dans les collèges et pour 2 000 Nivernais chaque année, création de l'Académie des chefs de centre et lancement, dès 2027, de la Fête des pompiers nivernais et des Trophées de l'engagement.

Ces premières décisions traduisent une conviction : la protection civile ne repose pas uniquement sur les moyens d'intervention même s'ils sont indispensables. Elle repose d'abord sur des femmes et des hommes, professionnels ou volontaires, sur leur engagement, sur leur santé et sur la capacité de toute une population à se préparer et à agir.

Dans un département rural comme la Nièvre, le volontariat constitue ainsi l'une des forces essentielles de notre modèle de secours. Plus de 1 100 sapeurs-pompiers volontaires sont aujourd'hui engagés dans notre département et assurent, aux côtés des professionnels, la proximité et la continuité des secours.

Nous avons donc fait le choix d'agir à notre niveau. Entre 2022 et 2026, le Département a porté sa contribution au SDIS de 10,7 à 13,8 millions d'euros. Nous avons accompagné le recrutement de 18 sapeurs-pompiers professionnels, maintenu les investissements et mis en place une convention permettant à 22 agents départementaux de rester disponibles pour leurs interventions et leurs formations de sapeurs-pompiers volontaires.

Mais ces efforts conduisent à poser une question de fond : comment continuer à adapter notre modèle de sécurité civile alors que les risques augmentent, que les missions se développent et que les capacités financières des collectivités se réduisent ?

Les Départements sont aujourd'hui en première ligne pour financer les SDIS. Ils en assurent près de 60 % du financement, les collectivités territoriales représentant plus de 90 % des budgets des services départementaux d'incendie et de secours. Dans le même temps, les interventions progressent, notamment les secours à personne, tandis que les besoins en personnels, en équipements, en formation et en protection des agents augmentent. Les Départements appellent désormais à une évolution du modèle de financement des SDIS et à la définition de ressources plus pérennes et davantage adaptées à l'évolution des risques.

Le premier enjeu est donc celui du modèle de financement des SDIS. Il apparaît nécessaire de construire un financement plus lisible, plus pérenne et davantage en rapport avec les besoins réels des territoires et l'évolution des risques. Plusieurs pistes sont déjà sur la table : évolution de la part de la TSCA affectée aux SDIS, création de ressources dédiées ou meilleure prise en compte financière de certaines missions qui dépassent le seul champ de la sécurité civile.

Le deuxième enjeu est celui du volontariat et de sa reconnaissance. Le volontariat ne peut être considéré comme une ressource disponible à moindre coût. Il repose sur un engagement citoyen considérable : donner de son temps, se former, être disponible, parfois au détriment de sa vie personnelle ou professionnelle et accepter d'être mobilisé dans des situations particulièrement difficiles. Il faut donc continuer à recruter, fidéliser, accompagner et reconnaître ces volontaires. Cela passe par la reconnaissance des compétences acquises, la formation, la conciliation avec l'activité professionnelle, la protection de la santé, l'accompagnement des parcours professionnels, mais aussi par les dispositifs de fidélisation et de reconnaissance, notamment la NPFR et la bonification des retraites. J'avais déjà appelé votre attention sur ce sujet en août 2025. Les représentants des personnels et les organisations syndicales portent aujourd'hui également des demandes fortes sur ces questions de recrutement, de reconnaissance, de conditions de travail et de fin de carrière.

Le troisième enjeu concerne les moyens humains, les conditions d'exercice et la protection des personnels. Les sapeurs-pompiers professionnels comme volontaires sont confrontés à des risques nouveaux et à une intensification de leurs missions. Cela suppose de renforcer les effectifs lorsque cela est nécessaire, mais aussi les personnels administratifs et techniques indispensables au fonctionnement des SDIS. La prévention des risques professionnels, la surveillance de la santé des équipes et la prise en compte des conséquences physiques et psychologiques de leur engagement doivent également devenir des priorités.

Enfin, la protection civile doit davantage devenir l'affaire de tous. La préparation des citoyens aux crises constitue un enjeu majeur. La Nièvre s'y engage déjà à travers la formation aux « gestes qui sauvent », mais nous souhaitons aller plus loin avec la mise en place des « mots qui sauvent », pour mieux préparer chacun à réagir face aux situations de crise. Les agriculteurs ont également montré cette année leur capacité à se mobiliser aux côtés des secours. Les classes de cadets et les classes de défense participent, elles aussi, à cette culture de l'engagement et de la sécurité civile.

Les plans communaux de sauvegarde constituent déjà un cadre essentiel de préparation des communes. Nous proposons d'aller plus loin en développant une approche de « plan communal et citoyen de sauvegarde », davantage partagée avec les habitants et construite avec eux, afin que chacun connaisse les risques, les comportements à adopter et la manière dont il peut contribuer à la protection collective. À l'échelle départementale, nous proposons également de nous inspirer de l'expérience conduite en Gironde pour mettre en place un plan départemental de sauvegarde.

Ces différents enjeux trouvent aujourd'hui en Nièvre un terrain particulièrement concret pour passer à l'action. Il existe en effet dans notre département les acteurs, les expériences et les premières réalisations permettant de passer immédiatement à l'expérimentation.

Notre proposition est claire : faire de la Nièvre un territoire pilote d'un nouveau modèle de protection civile, avec les moyens nécessaires pour en tester concrètement les différentes composantes.

Il s'agirait d'expérimenter un nouveau modèle de financement du SDIS, permettant de mieux adapter les ressources aux besoins réels du territoire ; de mettre en œuvre un plan renforcé de recrutement, de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires ; de consolider les moyens professionnels, opérationnels et administratifs nécessaires au fonctionnement des services ; de renforcer la surveillance et la prévention en matière de santé des personnels ; d'explorer, en lien avec l'État, une déclinaison « sécurité civile » du nouveau service national, permettant à des jeunes de découvrir l'engagement des sapeurs-pompiers, d'acquérir une première formation et de faire naître de nouvelles vocations, sans se substituer aux effectifs professionnels ou volontaires des SDIS ; et de déployer, de la commune au Département, une véritable organisation de préparation aux crises, reposant sur les plans communaux et citoyens de sauvegarde, et un plan départemental de sauvegarde inspiré de l'expérience girondine.

Cette expérimentation serait accompagnée de moyens dédiés, sous la forme d'un crédit d'expérimentation permettant de financer les actions nouvelles, notamment celles liées à l'accueil et à la formation des jeunes engagés dans le cadre du nouveau service national, d'en mesurer les effets et d'évaluer, dans la durée, les solutions les plus efficaces. Elle pourrait notamment permettre de mobiliser pleinement les communes, les agriculteurs, les entreprises, les associations, les établissements scolaires et les habitants.

L'objectif serait simple : démontrer, à l'échelle d'un département, qu'un modèle de protection civile plus complet, plus préventif, mieux financé et mieux adapté aux réalités du terrain est possible, puis identifier ce qui pourrait être généralisé à d'autres territoires.

Cette proposition intervient alors que les Départements ont eux-mêmes appelé à une évolution du modèle de financement des SDIS et que les représentants des personnels expriment des attentes fortes sur les effectifs, le volontariat, les conditions d'exercice et la protection des sapeurs-pompiers. La mobilisation nationale annoncée à Paris les 27, 28 et 29 septembre prochains donnera à ces enjeux une visibilité particulière. Des présidents de Départements seront aux côtés des sapeurs-pompiers pour porter, ensemble, la nécessité de faire évoluer notre modèle de sécurité civile.

Il ne s'agit donc ni de créer une nouvelle commission, ni d'engager une nouvelle réflexion théorique. Le temps est désormais à l'expérimentation et aux décisions.

La Nièvre est prête à prendre sa part et à mettre son expérience au service de cette ambition pour devenir ce territoire pilote. Il revient désormais au Gouvernement de permettre cette expérimentation, avec les moyens dédiés nécessaires, et de donner ainsi la possibilité à notre pays de tester, en conditions réelles, un nouveau modèle de protection civile.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Fabien BAZIN
Président du Conseil Départemental

Patrice JOLY
Sénateur de la Nièvre